COMMUNICATION DESTINEE AU III° CONGRES INTERNATIONAL DE MEDECINE TRADITIONNELLE(MEXICO 1985)

SAVOIRS ET POUVOIRS DANS LA MEDECINE TRADITIONNELLE A TAHITI

YVES LEMAITRE*

La médecine traditionnelle dont il est question ici, est celle de l'archipel des Iles-de-la-Société, unité linguistique et culturelle dont TAHITI est l'île principale. Ces îles appartiennent à un ensemble politique qui est la POLYNESIE FRANCAISE (167.000 h. en 1983). Une autonomie de décision lui a été accordée par la FRANCE dans de nombreux domaines, et en particulier dans celui de la santé publique.

Au cours de ces dernières années, j'ai eu des entretiens avec des praticiens de la médecine traditionnelle et avec leurs patients, dans le cadre d'enquêtes de linguistique et d'anthropologie. Je livre ici des observations que j'ai pû faire sur les notions polynésiennes de savoir et de pouvoir qui sont en jeu dans les croyances et les pratiques médicales. Les polynésiens ont leurs propres théories sur les savoirs et les pouvoirs en matière médicale, qu'elles soient manifestes ou implicites dans leur discours. Ce sont ces conceptions que je tente d'exposer ici.

1. le cadre social

La population est en très grande majorité polynésienne, les autres ethnies représentées sont les européens et les chinois. Parmi les individus ayant des ascendants polynésiens, les "demis" (étymologiquement: demi-européen, ou demi-polynésien) forment un groupe social qui se distingue des "mâ'ohi" (littéralement: autochtone), par un degré d'acculturation plus grand. Cette distinction tend d'ailleurs à devenir moins nette ou à prendre d'autres formes. On conviendra d'employer, dans la suite de ce texte ,le mot "polynésien" sans autre précision, pour se référer aux polynésiens des ILES-DE-LA-SOCIETE.

La Polynésie Française a connu une évolution rapide à partir des années soixante, quand un centre d'expérimentation nucléaire a été installé dans un atoll des Tuamotu, à 1200 km de Tahiti. Le bouleversement économique qui a suivi a eu de nombreuses conséquences: accroissement des revenus accompagné d'inégalités, changement du mode de

*(Centre ORSTOM, B.P. 529, Papeete, TAHITI, Polynésie Française)

Fonds Documentaire IRD
010023707

Fonds Documentaire IRD
Cote : B* 23707 Ex : unique

vie (en particulier dans les zones où s'est développée l'urbanisation), et aussi, ouverture au monde et introduction de nouvelles idées.

2. les systèmes médicaux

Il n'est pas dépourvu d'intéret de constater que malgré ces changements qui affectaient la culture et la société, la médecine traditionnelle est demeurée vivace. Bien qu'on ne possède pas de documents chiffrés permettant de l'affirmer avec certitude, il ne semble pas, qu'il y ait eu une diminution sensible du nombre des personnes qui accordent leur confiance à la médecine traditionnelle, au moins dans certaines circonstances de leur vie. Cependant, les polynésiens disposent d'un réseau moderne de centre de soins couvrant la plupart des îles. Il comprend un hopital équipé d'une plateforme technique complexe, situé à Papeete, la capitale. D'autres hopitaux, dispensaires ou infirmeries sont répartis dans les différents archipels. Dans quelques endroits particulièrement isolés et peu habités, un volontaire spécialement formé est chargé des soins de santé primaires. Les cas graves font l'objet d'évacuations sanitaires vers Papeete, à partir de la piste d'aviation la plus proche du lieu de résidence du malade. Les polynésiens ont aussi la possibilité de se tourner vers la médecine chinoise, elle est représentée à Papeete par quelques spécialistes et quelques pharmacies chinoises. Les médicaments chinois sont également disponibles dans les nombreux magasins qui se trouvent dans la plupart des îles, et dont les propriétaires appartiennnent généralement à l'ethnie chinoise. Enfin, on ne saurait oublier que si ces diverses ressources médicales n'apportent pas la guérison attendue, les malades peuvent faire appel à l'ultîme recours proposé par les différentes religions chrétiennes qui ont fait des adeptes dans cette région du Pacifique: la guérison par la foi et la prière. Des manifestations publiques organisées à cet effet ont rassemblé des foules nombreuses au cours des années passées.

3. les thérapeutes

Au niveau le plus modeste des acteurs qui interviennent dans la médecine traditionnelle, se situent les personnes dont le rôle ne dépasse pas le cercle familial. Une personne

de la famille, souvent la mère ou la grand-mère, connait quelques recettes médicinales. Avec ces médicaments qu'elle confectionne elle-même, elle tente de soigner les enfants. Si elle n'y parvient pas, elle essaiera d'autres moyens médicaux. Les personnes qui donnent des soins médicaux en dehors de leur propre famille ont normalement une autre occupation. La médecine traditionnelle ne peut pas être leur seule occupation pour la simple raison que cette activité n'est pas rémunérée. On considère que recevoir de l'argent en échange de soins médicaux est un grave manquement aux règles admises. La motivation invoquée par ceux qui soignent leurs semblables est le sentiment de aroha, un sentiment de compassion et de solidarité. On explique que le don de guérir est un don de Dieu et que Dieu pourrait retirer ce don en cas d'infraction. Il est seulement convenable d'accepter de menus cadeaux. La théorie souffre pourtant quelques accommodements, surtout à la ville, où l'argent intervient beaucoup plus qu'à la campagne dans les rapports entre les individus. Tel guérisseur de la ville ne se fait pas payer pour les médicaments qu'il prescrit, mais a un tarif forfaitaire pour chaque esprit qu'il expulse.

3.1 les spécialisations

Certains praticiens soignent uniquement les maladies "naturelles", d'autres soignent les maladies "surnaturelles". La compétence de certains se limite à une technique, ils sont masseurs ou préparateurs de médicaments. Les médicaments de la pharmacopée polynésienne sont essentiellement des préparations de plantes fraîches regroupant de quatre à huit espèces parfois plus .Ces médicaments sont, ou bien demandés au préparateur par les malades, de leur propre initiative, ou ils sont prescrits par des thérapeutes qui ont la capacité d'établir des diagnostics.

3.2 la capacité de soigner

Dans la société occidentale, on considère qu'en matière de médecine, l'acquisition d'un savoir technique confère au médecin la capacité de soigner les malades avec succès. Son savoir lui permet d' entreprendre un traitement à bon escient. Le résultat dépendra, certes, de divers facteurs qu'il ne peut pas tous contrôler, mais on ne considère pas habituellement que la guérison dépende d'un pouvoir qui émane de sa personne. La médecine polynésienne accorde aussi beaucoup d'importance au savoir technique. Mais selon

les vues polynésiennes sur cette question, le thérapeute change le cours de la maladie non seulement par son savoir-faire, mais aussi grâce à un état psychique favorable et à divers pouvoirs qu'il a pû acquérir. Tout particulièrement quand une maladie est reconnue comme surnaturelle, le simple savoir ne peut pas suffire au thérapeute.

Il existe deux seuils qui séparent les thérapeutes en catégories différentes, par leurs niveaux de savoir et de pouvoir. C'est d'une part, le fait de pouvoir établir un diagnostic pour les maladies "naturelles", et d'autre part, le fait d'avoir ou non, à son service, un auxiliaire spirituel.

La connaissance des recettes médicinales est assez répandue, par contre la pratique du diagnostic des maladies l'est beaucoup moins. On dit en langue tahitienne, hi'o i te ma'i litt. "voir les maladies", mais il n'existe pas de terme vraiment approprié pour désigner les guérisseurs ayant cette capacité. On pourrait, éventuellement employer à leur propos le terme de tahu'a, car dans son sens ancien, ce mot signifie simplement "expert" en une quelconque technique. Mais, l'évolution de la société et de la langue a fait que, maintenant, il s'applique presque exclusivement aux sorciers, ou aux guérisseurs qui ont franchi le deuxième seuil et sont capables de traiter les maladies surnaturelles. Ce mot a donc pris une connotation plutôt péjorative, révélatrice de l'attitude ambivalente des patients vis-à-vis des guérisseurs de ce type. Il évoque l'idée d'un commerce avec des esprits souvent dangereux ou malfaisants, ainsi que la crainte qu'inspire cette pratique.

4. les savoirs

Comme n'importe quelle autre élément culturel issu de la mémoire collective, le savoir médical est soumis à l'action de forces conservatrices et de forces innovatrices qui tendent soit à le préserver et le transmettre tel qu'il est, soit au contraire, à le remodeler et le réinterpréter, pour l'adapter aux circonstances et le maintenir fonctionnel. Les voies d'accès au savoir médical sont d'abord les moyens de transmission des connaissances. Ce sont les recueils manuscrits de recettes médicinales, l'imitation des pratiques médicales existantes, grâce à un apprentissage plus ou moins formel, ou à une imprégnation culturelle diffuse. Mais il existe aussi des moyens individuels

d'acquisition du savoir: les contacts avec le surnaturel pendant les rêves et les observations empiriques personnelles.

4.1 les processus conservateurs

L'écriture a été introduite en Polynésie orientale au début du XIX°s. L'aphabétisation a connu un succès immédiat. Mais de son coté, la tradition orale n'a guère survécu aux bouleversements de la société polynésienne. Dans certains domaines, des documents écrits ont pris le relais de la tradition orale . C'est ainsi que, maintenant, des cahiers sont utilisés pour la transmission des savoirs médicaux familiaux. Ils sont appelés puta râ'au "livres de médicaments". Certains contiennent plus de cent recettes de médicaments.Ces manuscrits sont présents dans beaucoup de famille. Ils sont généralement recopiés et transmis à l'intérieur d'une même famille. Ce mode de transmission est analogue à celui des puta tupuna, les "livres d'ancêtres", qui indiquent les généalogies et par conséquent les droits de propriété ou d'occupation des terres. Les puta râ'au donnent les noms des plantes qui entrent dans chaque recette, accompagnés des quantités. Ils mentionnent le mode d'administration du médicament, la maladie traitée et parfois quelques signes caractéristiques de cette maladie. Les plus anciens de ces cahiers datent peut-être du début du siècle, car les conditions de conservation sont généralement désastreuses. Cette habitude de conserver les recettes par écrit est très répandue, encore que nombre de praticiens expérimentés ne se fient qu'à leur mémoire. Notons encore que les recettes de médicament sont des textes dépourvus de contraintes rituelles quant à leur forme. Ils sont traités comme une littérature technique orientée vers une fin pratique, qui est la préparation d'un médicament. Des variations formelles existent donc entre différentes versions d'une même recette.

Nombreux sont les praticiens de la médecine traditionnelle qui ont hérité leur talent d'un père, d'une mère, d'une grand-mère, d'un beau-père... Ils ont appris leur savoir-faire d'une personne avec qui ils étaient quotidiennement en contact à l'intérieur de la cellule familiale. Là aussi, les connaissances sont donc surtout transmises à l'intérieur de la famille. Ainsi tel guérisseur est aidé de sa fille qui rédige les prescriptions de son père. Cependant, il existait aussi, il y a quelques décennies , un apprentissage plus formel. Certains

guérisseurs avaient un assistant qui les secondait dans leurs tâches, et à qui ils transmettaient leur savoir. TETUA, un homme de 73 ans, a été initié à la médecine traditionnelle par son père et sa mère, qui tous deux la pratiquaient, mais à l'âge de vingt ans, il a aussi été l'assistant d'un masseur. Cet apprentissage se rapprochait sans doute de celui qui avait cours chez les tahu'a spécialistes du 'umu tî : la marche sur le feu (litt. four cordyline: le four pour cuire la plante cordyline; elle produit un sucre). C'est une activité qui demande de nombreux assistants en raison de la quantité de travail nécessaire à la préparation du four et des plantes. C'est aussi une activité qui utilise des formules rituelles pour aborder les puissances surnaturelles, d'où la nécessité d'un apprentissage qui pouvait durer plusieurs années d'après TEVA, Il a suivi cet apprentissage pendant deux ans, sous la direction d'un de ses oncles. En ce qui concerne la médecine traditionnelle, on doit ajouter que beaucoup des idées générales et des théories médicales sont simplement transmises par imprégnation culturelle, c'est à dire par la diffusion spontanée des idées et des comportements à l'intérieur d'une communauté.

4.2 les processus innovateurs

Les comportements individualisés qui sont à l'origine des innovations ont tendance à se conformer à certains modèles. Les rêves, les visions ou les phénomènes auditifs hypnagogiques sont utilisés comme source d'inspiration médicale. Le scénario habituel est que le dormeur entre en relation, pendant son rêve, avec un personnage qui lui donne la recette du médicament dont il avait précisément besoin. TERORO avait une lésion cutanée au pied. Elle était liée à une hyperglycémie, lui aurait dit le médecin qu'il avait consulté. Il avait, dit-il, essayé tous les moyens possibles pour se soigner. Alors qu'il faisait déjà jour, il a entendu une voix qui lui donnait la recette du médicament à appliquer sur cette plaie : tout simplement la râpure d'une mangue verte d'une certaine variété. Quelques jours après, dit TERORO, il était guéri, sa plaie était enfin refermée. Il pense que cette voix était celle de l'un de ses ancêtres. MERE prépare des médicaments pour sa famille et surtout pour des gens de l'extérieur qui viennent la consulter. Certaines de ses recettes sont banales. Mais elle possède aussi des recettes qui lui sont personnelles, et qu'elle "ne peut pas donner". Vers la fin de la nuit, il lui arrive d'entendre dans un demi-sommeil, une voix qui vient d'en haut, qui lui

dicte des recettes dont elle se souvient encore quand elle est éveillée. Contrairement à TERORO, elle explique que ce n'est pas un de ses ancêtres qui lui parle, car cette voix sans visage parle en tahitien avec un accent étranger, probablement américain. Cet accent ne lui est pas inconnu, car des missionnaires mormons, venus des Etats-Unis résident en permanence dans les îles. On s'étonnera peut-être moins de cette référence américaine, si l'on sait que ce qui est américain est admiré, et que, en conséquence, une telle référence ne peut qu'ajouter prestige ou autorité, aux paroles qui sont prononcées.

Les essais à partir de constatations empiriques font partie du processus d'adaptation du savoir médical aux conditions nouvelles. L'anecdote suivante donne une idée des principes qui peuvent guider la démarche des innovateurs dans leurs observations et leurs expérimentations. MATA, une habitante de l'île de P. apporte dans son jardin une plante qui a une odeur mentholée, espèce qui n'avait jamais été introduite auparavant dans cette île. Quelques temps après, elle est sollicitée par des personnes qui veulent essayer de faire, avec cette plante, des médicaments d'inspiration polynésienne. Ces personnes avaient observé que l'odeur se rapprochait de celle d'un produit vendu sous le nom de WICKS, une crème révulsive très utilisée par les polynésiens, notamment en cas de refroidissement. Si les essais sont convaincants, une telle tentative aboutit à l'introduction d'un nouveau médicament dans la pharmacopée traditionnelle.

5. les pouvoirs

Les pouvoirs mis en jeu dans l'activité des guérisseurs ont deux sources apparemment considérées comme distinctes. Certaines influences émanent directement de la personne des guérisseurs, alors que d'autres résultent de son autorité sur des êtres spirituels. Le pouvoir des tahu'a est appelé mana, terme qui s'applique au pouvoir en général et à l'autorité. On emploie aussi manamana, mot qui se réfère plus précisément à un pouvoir surnaturel. Des objets ou des lieux peuvent posséder un mana. Il semble bien que le mana, n'est pas conçu comme une force aveugle, bien qu'il soit dangereux. Un temple des temps anciens ou une tombe de la famille royale, ne présentent de danger que pour les personnes étrangères à la descendance de leurs anciens possesseurs. Le mana dont sont chargés ces objets est plutôt le relais du mana des esprits, c'est à dire une force

personnelle, animée de volonté propre et douée de discrimination. Nous verrons que, de la même façon, le mana capté par les tahu'a n'est autre que le pouvoir qui leur est accordé par les ancêtres.

5.1 le psychisme

Les polynésiens pensent que le psychisme des individus a une influence sur les évènements ou sur le monde matériel qui nous entoure. Ainsi une condition importante pour le succès des traitements est que celui qui prépare les médicaments ne le fasse pas de mauvais gré. Il doit être 'ana'anatae, c'est à dire positivement motivé et non pas fiu, c'est à dire dépourvu de tout enthousiasme. C'est cette considération qui retient MARERE. Il a toujours été très intéressé par la médecine tahitienne et la médecine chinoise, il a déjà été sollicité pour exercer ses éventuels talents thérapeutiques, mais il refuse car il occupe un emploi de fonctionnaire. Il explique que sa profession est très prenante. S'il acceptait, ses occupations deviendraient trop nombreuses, pressé par le temps, il ne serait pas dans l'état d'esprit qui convient pour soigner efficacement les malades.

5.2 les médicaments

Savoir n'est pas pouvoir. Les recettes médicinales ont, pour certaines d'entr'elles un propriétaire. Le fait de connaître la recette, ne donne pas le pouvoir de l'employer à des fins thérapeutiques. On ne peut utiliser une recette que si elle vous a été donnée (hôro'a "donner") par son propriétaire. Les formules auxquelles fait appel la langue tahitienne pour parler des relations entre les individus et les médicaments soulignent la propriété plus que le savoir. Si on cherche quelqu'un qui pourrait venir en aide à un malade qui a des crises d'asthme, on ne dit pas "c'est untel qui connait le médicament", mais "c'est untel qui possède le médicament pour l'asthme" ('O tâ mea te râ'au aho pau /c'est/celui de /untel/le/médicament/souffle/épuisé). Les polynésiens pensent que se servir d'une recette dont on ne vous aurait pas fait don serait ridicule (e i 'ohipa ma'ama'a,"c'est une chose déraisonable"). Le don de la recette est un acte de langage typique (à la manière des speech-acts de J.L. AUSTIN). Le fait de dire "je te fais don de ce médicament" donne le pouvoir associé à la recette médicinale et permet donc de l'utiliser pour guérir les

maladies. Le cas suivant montre bien la distinction entre savoir et pouvoir. PUARI'I a été très malade il y a une vingtaine d'années (perte du sommeil, douleurs à l'estomac), après différentes péripéties, son état a fini par s'améliorer quand elle a suivi le traitement prescrit par une femme qui vivait dans un district éloigné du sien. C'est elle qui préparait à l'intention de la malade, un médicament que le mari ou la malade elle-même venaient chercher. Comme cette maladie est une maladie dont "on ne guérit pas complètement" et que PUARI'I doit, encore maintenant, prendre de ce médicament de temps à autre, elle a demandé à la guérisseuse que le médicament lui soit "donné", afin d'éviter ces déplacements. Il est intéressant de noter qu'elle a fait cette demande alors qu'elle connaissait parfaitement la recette de ce médicament qu'elle avait déjà vu préparer un grand nombre de fois, et qu'en fait, ce qui lui a été donné, c'est le pouvoir qui, pensait-elle, lui manquait. Il est évident que ces idées sur les conditions d'efficacité des médicaments sont un mécanisme qui contribue à assurer une certaine protection de la propriété des recettes médicinales, à la manière des brevets pharmaceutiques. Il aide certains individus ou certaines familles à garder un contrôle sur la transmission du savoir et du pouvoir médical. Ajoutons que les recettes les plus communes n'ont pas de propriétaire, elles sont en, quelque sorte, tombées dans le domaine public.

5.3 la parole

Le pouvoir de la parole ne se limite pas au contrôle de l'effet curatif des médicaments. C'est aussi un instrument dangereux qu'il faut manier avec précaution. La parole d'un vieillard est tenue pour redoutable quand il marmonne son mécontentement. Ceux qui s'emportent dans les disputes et manient l'injure, ou pire la malédiction risquent de causer les plus graves maladies ou les pires malheurs à leur adversaire. C'est une donnée qui est prise en considération dans les relations humaines, en particulier entre mari et femme. L'efficacité de la parole vient du fait qu'elle peut déclencher une intervention des ancêtres du locuteur, ses tupuna. Cette intervention peut entraîner la réalisation des paroles menaçantes qui ont été proférées. Ceci peut se produire à l'insu de celui qui a proféré ces paroles, et même s'il n'avait pas de véritable intention de nuire, comme dans le cas d'injures échangées sous le coup de la colère (les gestes agressifs peuvent avoir le même effet). Le danger, à fortiori, est encore plus grand, si un individu

demande explicitement l'intervention de ses ancêtres en leur adressant une prière, ou en allant "parler" (paraparau) sur leurs tombes. Ceci nous amène à parler des maladies surnaturelles.

5.4 les maladies surnaturelles

Les polynésiens distinguent les maladies naturelles des maladies surnaturelles. Les premières sont appelées ma'i mau "maladies vraies ou fixes", les secondes ont de nombreux noms, certains n'étant que des euphémismes évitant de prononcer un mot plus précis. On parle de ma'i tâpiri "maladie adhérente", ma'i ta'a'ê "maladie différente", ma'i ta'ata Tahiti "maladie des tahitiens", ma'i tûpâpa'u "maladie due aux esprits", ma'i fa'autu'a "maladie de rétribution"...

Les affections interprétées comme des maladies surnaturelles, sont celles qui résistent aux traitements habituels, celles qui sont bizarres ou défigurantes et aussi certains troubles mentaux ou perturbations du comportement. Dans le cas de maladies surnaturelles, il est indispensable de rechercher la cause présumée de la maladie dans le passé du malade, chose qui resterait très secondaire s'il s'agissait d'une maladie naturelle. Disons brièvement que les causes sont de trois sortes. La première des causes possibles est un contact accidentel avec le surnaturel. Alors que rien ne le laissait prévoir, le malade a rencontré un esprit malfaisant, ou bien il a commis une imprudence en approchant de lieux ou d'objets chargés de mana. La deuxième cause possible est qu'il a été victime de la malveillance de ses semblables, un sort lui a été jeté. Enfin, le malade a pû commettre une faute dans son passé, et il en subit les conséquences. Il est puni par le dieu chrétien, te Atua, ou par un ancêtre de l'individu qui a souffert de ses agissements, c'est une maladie de rétribution.

Si la maladie est un châtiment, le thérapeute indique la démarche à suivre . Il faut demander pardon à la victime et réparer sa faute, d'où une participation du système médical au contrôle social. Dans les autres cas, le tahu'a va entreprendre une double action qui mobilise tous ses pouvoirs. Il va, d'une part, prescrire des médicaments qui contiennent des substances destinées à éloigner les esprits et il va, d'autre part, faire intervenir directement son aide spirituel pour repousser les esprits qui attaquent le malade.

5.4.1 le monde surnaturel

Le champ clos où se déroulent ces combats est le monde surnaturel polynésien que nous évoquerons brièvement . Les polynésiens pensent que des êtres surnaturels interviennent dans les affaires des humains. Ces êtres appartiennent au monde des ténèbres appelé te pô (litt. la nuit). Le dieu polynésien TA'AROA régnait sur cette partie de l'univers. Elle est maintenant assimilée au royaume des ténèbres dont parle la bible. Le dieu chrétien, appelé te Atua (litt. le dieu) règne sur le monde de clarté appelé te ao (litt. le jour, la lumière).Ce dernier comprend un au-delà, le ciel, te ra'i, et un ici-bas, te ao nei (litt. le monde de clarté d'ici), qui est le monde familier dans lequel évoluent les vivants. Les tûpâpa'u et les vârua 'ino sont deux importantes catégories d'êtres surnaturels. Dans un sens ancien du terme, sens qui n'a plus cours aujourd'hui, un tûpâpa'u est un cadavre, mais dans la langue actuelle, c'est un revenant, l'esprit d'un défunt qui revient parmi les vivants avec des intentions plus souvent mauvaises que bonnes. Le mot est aussi employé d'une manière plus vague, ce qui lui donne un sens générique. Il désigne alors les habitants, quels qu'ils soient, du monde des ténèbres, ceux qu'on appelle aussi tô te pô (litt. ceux de la nuit) . Cette catégorie englobe alors les vârua 'ino. Les tûpâpa'u, quand il s'agit de revenants, apparaissent sous une forme humaine ou quasi-humaine. Les vârua 'ino, par contre , ont pour manifestation visible une apparition lumineuse en forme de point ou de boule qui traverse le ciel. L'origine supposée des vârua 'ino est plus mystérieuse que celle des tûpâpa'u senso-strictu. Les vârua 'ino seraient les esprits (vârua) particulièrement agressifs, de certains guerriers qui vivaient aux temps anciens pré-chrétiens: les guerriers qui étaient des champions ou des héros ('aito) dans leurs districts respectifs. Les vârua'ino (litt. esprits mauvais), ainsi que certains tûpâpa'u, sont assez souvent considérés comme des démons tout à fait comparables à ceux qui sont évoqués dans la bible. Les êtres qui hantent le monde des ténèbres polynésien, ne sont pas limités aux tûpâpa'u et aux vârua 'ino, mais les autres esprits interfèrent un peu moins communément dans les questions médicales.

5.4.2 le traitement des maladies surnaturelles

Les maladies "naturelles" (ma'i mau), peuvent être traitées par les moyens médicaux ordinaires, mais les

maladies "surnaturelles" (ma'i tâpiri) ne peuvent céder qu'à des moyens surnaturels. Il est admis que les spécialistes qui soignent ces dernières, les tahu'a, ne peuvent répondre à l'aggression dont a été victime leur patient, que s'ils sont aidés par des esprits qui peuvent combattre leurs ennemis du monde des ténèbres. Ces tûpâpa'u ou ces vârua 'ino sont les serviteurs du guérisseur. Mais ce sont des serviteurs qui exigent, en échange de leurs services, un paiement garanti par un contrat passé avec leur maître. A chaque échéance, le guérisseur doit fournir son contingent de vies humaines, car ces esprits agressifs se repaissent des âmes (vârua) des humains. En principe, les victimes désignées par le tahu'a doivent appartenir à sa famille. Mais des accommodements possibles, rendent son pouvoir redoutable, non seulement pour sa famille, mais pour tous. En cas de manquement à son contrat, le tahu'a paye du prix de sa vie . Il meurt d'une mort peu ordinaire, une mort violente ou affreuse. Une telle mort est le dernier signe qui atteste, si besoin en était, de ses activités passées. Ces tahu'a sont appelés tahu'a ho'o litt. "spécialiste de l'échange", ou bien si leur réputation est celle d'un jeteur de sorts, tahu'a pîfao "spécialiste des sorts", c'est à dire sorcier (au sens technique de sorcerer). Cette sinistre réputation est, on s'en doute, ordinairement refusée par les praticiens concernés. On admet qu'il existe une manière plus honorable de se concilier les services d'un esprit, c'est d'obtenir l'aide bénévole d'un de ses propres ancêtres. C'est la seule source avouable de pouvoir surnaturel. Comme le tahu'a est en rapport avec les esprits, on le qualifie souvent de tahu'a tûpâpa'u "spécialiste des esprits". En fait ces qualificatifs dont on fait suivre le mot tahu'a ajoutent peu de chose au sens du mot. Ils rendent explicite ce qui était déjà suggéré. Utiliser le mot tahu'a à propos de quelqu'un, c'est souvent l'accuser implicitement de sorcellerie.

5.4.3 les auxiliaires spirituels

Ses auxiliaires spirituels procurent au tahu'a son pouvoir de voyance. Ils lui prêtent leurs yeux pour scruter le monde des ténèbres ou même le monde de la clarté. C'est pourquoi un tahu'a peut être appelé tahu'a hi'ohi'o "spécialiste de la voyance" dans un propos qui met en relief son pouvoir de voyance. On lui attribue, par exemple, le pouvoir de retrouver les personnes disparues et surtout, dans le cas qui nous occupe, le pouvoir de détecter les causes des maladies surnaturelles. Il peut identifier les

ennemis d'où proviennent les attaques, ainsi que les êtres immondes ou monstrueux qui sont leurs instruments. Ce sont des veri "cent-pieds, ou millepattes", les puhi "anguilles ou murènes", les fe'e "pieuvres", les tohorâ "baleines". Ce ne sont pas les animaux que nous connaissons, mais leurs contre-parties du monde des ténèbres. Le tahu'a parle à ses auxiliaires et les envoie contre-attaquer. Selon la force relative des combattants en présence, il est vainqueur ou vaincu. De l'issue du combat, dépend le sort du malade, les symptômes de sa maladie disparaîtront en cas de succès. Au besoin, il fait suivre cette intervention d'un traitement complémentaire, qui peut se révéler nécessaire pour venir à bout des éventuelles composantes "naturelles" de la maladie du patient. Si le comportement d'une personne était altéré par des esprits qui la possédaient, et si le tahu'a réussit à les expulser de son corps par une méthode appropriée, cette personne est délivrée et retrouvera un comportment acceptable pour elle-même et pour son entourage. Telle est en résumé, la théorie polynésienne de la guérison des maladies surnaturelles.

5.5 l'accès aux pouvoirs surnaturels

Le premier pas à franchir, pour devenir un tahu'a qui commande aux esprits, est d'entrer en contact avec le monde surnaturel des "ténèbres", le pô où errent les mânes des ancêtres. On rencontre dans ce lieu les émanations spirituelles des polynésiens des temps pré-chrétiens, et aussi celles des polynésiens de l'époque chrétienne. Ce dernier point soulève un problème délicat. Comment concilier croyance polynésienne et doctrine chrétienne, car celle-ci dit que les âmes vont au ciel auprès de Dieu, c'est à dire dans le monde de "clarté", te ao. C'est pourquoi, on suppose, sans en être absolument sûr, que les humains ont deux âmes, une "âme vraie", te vârua mau, c'est elle qui monte au ciel, et une "âme du sang", te vârua toto, qui, elle, reste "en-bas". C'est cette dernière qui prend la forme quasi-humaine des esprits qu'on aperçoit rôdant dans notre monde quand arrive l'obscurité.

Généralement ce sont les esprits qui prennent l'initiative du contact avec le futur tahu'a. Ils l'approchent pendant ses rêves, ou se montrent à lui en provoquant à la fin de la nuit des visions hypnagogiques appelées ri'a. TAUTU, un homme de quarante ans a vu régulièrement en rêve, un chien envoyé par ses ancêtres. Dans un premier temps, ce chien, lui a expliqué quelle était

la maladie de son jeune fils et il l'a guéri. Par la suite il est souvent revenu lui parler. TAUTU a fait ce qui convient en pareil cas, il a consulté un tahu'a confirmé, qui lui a dit "tu es entrain de devenir tahu'a". Par la suite TAUTU a effectivement traité des malades avec succès, car il avait un pouvoir puissant. Son mana lui venait de 35 ancêtres qui lui apportaient leur appui. Parfois contrairement à TAUTU, l'individu visité par les esprits refuse leur collaboration, et ceci malgré leur insistance. Pendant une certaine période de sa vie, TEVA a eu des rêves réitérés. Leur signification symbolique lui avait été donnée par un tahu'a. C'était une proposition de "contrat" qui aurait fait de lui un confrère. En raison de ses convictions religieuses, il a refusé. Inversement, le contact peut être recherché par le futur tahu'a. Dans un cas parvenu à ma connaissance, le jeûne a été utilisé à cette fin. Enfin une autre histoire de cas montre un individu qui a commencé sa carrière de tahu'a, en s'appropriant les objets qui étaient les supports matériels (fa'aeara'a, "demeure") des auxiliaires spirituels d'un autre tahu'a. Ces esprits résidaient dans une statuette humanoïde appelée ti'i, et dans deux pierres lisses servant à un jeu d'adresse appelé timo.

6. la médecine traditionnelle dans la société

La médecine traditionnelle apparaît comme un domaine relativement préservé quand on observe l'évolution de la culture originale de la partie de la Polynésie orientale qui nous occupe. La société a connu depuis le XIX°s des changements qui se sont accélérés au cours des deux dernières décennies. La culture matérielle et les techniques, en particulier, ont considérablement changé et se sont adaptées au conditions nouvelles. Il ne semble pas excessif de dire que la médecine traditionnelle fait exception, bien que ce jugement, ne reposant sur rien de mesurable, reste en partie subjectif. Ceci suggère aussi que la médecine traditionnelle n'est pas seulement une technique médicale dont on attend la guérison, mais une institution profondément enracinée dans la société. Quelles sont les motivations qui suscitent la confiance et l'intéret des polynésiens pour leur médecine? Les données relatives aux savoirs et aux pouvoirs permettent d'avancer quelques éléments de réponse.

Notons d'abord que cette confiance persiste malgré certaines circonstances peu favorables. D'une part les

polynésiens sont exposés a une certaine critique de la médecine traditionnelle, d'autre part, eux-mêmes n'ont pas une attitude conservatrice. Bien au contraire, la nouveauté a toujours exercé une grande fascination dans ce milieu insulaire.

La critique la plus vive de la médecine polynésienne traditionnelle se rencontre dans le milieu médical scientifique. Les cas d'intoxication par des médicaments polynésiens ne sont pas exceptionnels chez les enfants. D'où l'opinion, assez répandue chez les médecins, que la médecine traditionnelle est inefficace, voire dangereuse, surtout quand elle est maniée par des personnes peu averties. En fait, jusqu'au début des anées soixante-dix, l'exercice de la médecine traditionnelle était interdit, au moins en théorie, et parfois réprimé. L'activité des guérisseurs était donc plus ou moins occulte.Maintenant, leur activité est largement admise par les autorités.

Certains critiques de la médecine traditionnelle expliquent qu'elle est inefficace ou dangereuse, parce que "les polynésiens ont oublié les dosages". D'autres ont une opinion plus radicale et mettent en doute l'authenticité de cette médecine. Elle n'aurait plus grand'chose de traditionnel. Ils citent pour "preuve" des plantes et des produits nouveaux qui ont été introduits dans la pharmacopée. On ne manquera pas de remarquer ici, que l'idéal d'authencité en la matière, s'apparente d'assez près au purisme, une attitude que les linguistes ont depuis longtemps dénoncée comme sclérosante. A l'encontre de cette critique, on peut mentionner que si certains savoirs ont effectivement disparu, comme des pratiques chirurgicales, ou la connaissance de l'anatomie humaine (l'anatomie du cochon est connue des polynésiens parce qu'ils ont encore l'occasion de découper cet animal), on n'a pas la certitude d'une plus grande maîtrise technique de l'usage des médicaments dans les temps anciens.

Les polynésiens ont, vis-à-vis de "l'authenticité", une attitude sensiblement différente. Ils sont mus par des considérations pragmatiques dans leur recherche d'un moyen de guérison. Ils ne voient donc aucun inconvénient à ce que la médecine traditionnelle adopte des procédés nouveaux, pas plus qu'ils ne voient d'inconvénient à recourir à la médecine européenne, quand les circonstances leur paraissent le justifier.

C'est que, précisément, la médecine moderne européenne et la médecine traditionnelle n'occupent pas le même espace dans l'univers des représentations polynésiennes. La médecine traditionnelle tire son efficacité du monde de la clarté, te ao, et du mmonde des ténèbres, te pô. La médecine européenne est une médecine scientifique qui se tient à l'écart de ce dernier. Son champ d'action apparaît donc, aux polynésiens, comme limité aux maladies "naturelles". Les maladies "surnaturelles", par contraste, sont considérées comme des maladies spécifiquement polynésiennes, des maladies qui n'atteignent normalement que les polynésiens, et qui sont justifiables du seul traitement par la médecine traditionnelle. Celle-ci est donc irremplaçable aux yeux des polynésiens. Il n'y a pas, de leur point de vue, une concurrence entre ces deux types de médecine, mais plutôt une complémentarité. Etant donné le caractère souvent insaisissable des maladies "naturelles" ou "surnaturelles", l'une ou l'autre médecine, suivant les cas, peut se montrer plus efficace, sans qu'on puisse avoir de certitude à ce sujet.

D'un point de vue polynésien, les critiques sur l'efficacité de la médecine traditionnelle, n'ont donc qu'une valeur très relative. Quant à la mise en question du caractère traditionnel de cette médecine, elle est inacceptable. Quelles que soient les retouches qu'il a subi pour s'adapter aux temps nouveaux, le savoir médical est regardé comme un héritage d'un passé prestigieux, transmis de génération en génération. De plus, les pouvoirs qui sont immanents dans tous les actes du guérisseur, viennent des ancêtres (quand ils ne viennent pas du dieu chrétien, te Atua). Par conséquent, les vertus de la médecine tahitienne ne se limitent pas à son pouvoir curatif. Elle a la capacité de réintroduire dans le présent un héritage valorisant. Elle a aussi pour effet de réactiver symboliquement les liens qui unissent les polynésiens à leurs ancêtres, toujours présents dans un monde invisible qui côtoie le nôtre.

BIBLIOGRAPHIE

HOOPER Antony, 1978 - Tahitian Folk Medecine. In Rank and Status in Polynesia and Melanesia 61-80. Paris : Société des Océanistes.

LEMAITRE Yves, 1978 - Disease Names in Tahitian Medecine: Connection of Meaning with Treatment and Nomenclature. In Second International Conference on Austronesian Linguistics: Proceedings, fascicle 2, 1307-1321. Canberra.

LEMAITRE Yves, 1982 - Analyse du vocabulaire de la médecine tahitienne traditionnelle: un exemple polysémique. Journal de la Société des Océanistes 74-75: 159-176.

LEMAITRE Yves, 1985 - Terminologie et théories médicales tahitiennes. In Bulletin d'Ethnomédecine n° 34: 49-75.

LEVY Robert I., 1973 - Tahitians: Mind and Experience in the Society Islands. Chicago: University of Chicago Press.

PANOFF Michel, 1966 - Recettes de la pharmacopée tahitienne traditionnelle. In Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée n° 13: 619-640.